

REVISION DU PLU / PROJET OL LAND

Préambule

Chronologie

Observations de la commune de Chassieu à la modification du PLU Décines / OL Land

- En quoi un projet privé relève-t-il de la notion d'intérêt général ?
L'argent public doit-il financer les actionnaires d'une société cotée en bourse ?
- Ce projet est-il compatible en matière d'accessibilité ?
- Ce projet est-il compatible en matière de développement durable avec le Grenelle de l'Environnement et l'Agenda 21 du Grand Lyon ?

Fait à Chassieu,
Le 29 juin 2009

Pour le Conseil municipal de Chassieu,

Yves IMBERT
Conseiller communautaire

REVISION DU PLU / PROJET OL LAND

Fin 2006, soit moins de quatre mois avant l'introduction en bourse d'OL GROUPE, le site du Montout est retenu pour accueillir un stade de plus de 60 000 places pour l'Olympique Lyonnais, qui en serait propriétaire, le projet étant une opération d'initiative privée.

Pourtant, un certain nombre d'autres sites avaient été envisagés pour la construction du Grand stade, des sites desservis en transports lourds. La plupart d'entre eux n'ont pas été retenus en raison de leur surface qui ne permettait pas d'exaucer le souhait d'OL Groupe, celui de construire tout à la fois un stade et un **vaste centre commercial**.

C'est donc bien le projet d'OL Land qui a conduit au choix du site du Montout qui offrait une superficie de plus de 50 hectares et **non les problématiques liées à un équipement sportif d'une telle ampleur (transports, aménagement, environnement, nuisances)**.

Le site du Montout, s'il se prête, en termes de superficie, au projet porté par OL LAND, est soumis à des dispositions réglementaires qui s'opposent actuellement à une telle opération et qui nécessitent donc une révision du PLU.

CHRONOLOGIE

1/ 9 juillet 2007, le Conseil communautaire décide de la mise en révision du PLU de la Communauté urbaine sur le territoire de la commune de Décines - Charpieu.

2/ Du 1^{er} octobre 2007 au 19 décembre 2008 : concertation préalable.

3/ Du 19 mai 2008 au 25 juin 2008 : enquête publique.

4/ 10 juillet 2008 : **avis négatif du commissaire enquêteur**.

5/ 23 septembre 2008 : **nouvel avis** du commissaire enquêteur favorable cette fois-ci mais **sous réserves...**Du jamais vu !

6/ Compte tenu du caractère contradictoire des deux avis, le président du tribunal administratif indique au président de la Communauté urbaine que sous réserve d'appréciation jurisprudentielle, **seul le premier avis est à en prendre en considération**.

7/ Le premier dossier d'enquête publique est donc retiré.

8/ 28 janvier 2009 : la Commission mixte paritaire rejette l'amendement présenté par Monsieur Michel Mercier, Sénateur du Rhône, concernant l'ajout d'un article additionnel après l'article 5 ter du projet de loi relatif à l'Accélération des programmes de construction dont l'objet est de déclarer l'ensemble des stades, des enceintes sportives et de leurs équipements connexes d'intérêt général.

9/ 4 juin 2009 : dans le cadre du projet de loi sur le Développement et la modernisation des services touristiques, le gouvernement a rajouté un amendement « toxique » (que vient-il faire au cœur de cette loi ?) destiné à permettre aux collectivités locales de financer des équipements sportifs sous couvert de l'intérêt général.

Cet amendement se situe dans la droite ligne de l'amendement Mercier déposé le 22 janvier et rejeté par la commission mixte paritaire et a, malgré tout, été adopté le 17 juin par l'Assemblée nationale.

D'évidence, cet amendement n'a aucun rapport avec les objectifs du projet de loi sur la Modernisation du tourisme, il autoriserait les collectivités locales à investir au profit d'équipements privés au nom de l'intérêt général.

Les collectivités territoriales financeront ainsi ce qui n'est pas rentable (les dessertes) et les actionnaires encaisseront les dividendes...

Il n'est pas sérieux de répondre aux pressions d'un seul club. Un projet de loi sur le sport professionnel aurait dû être initié dans sa globalité et aurait sans doute permis aux parlementaires d'avoir un débat contradictoire.

10/ 6 juillet 2009 : après moult péripéties – avis défavorable, puis favorable sous réserves du commissaire enquêteur, rejet par la Commission mixte paritaire de l'amendement Mercier et adoption de l'amendement 13 ter, dans le cadre du projet de loi sur le Tourisme (!), il vous est donc demandé, à nouveau, de classer le site du Montout en zone AUIL afin de permettre la réalisation du Grand stade et de ses diverses activités d'accompagnement.

**OBSERVATIONS DE LA COMMUNE DE CHASSIEU
A LA MODIFICATION DU PLU
DECINES / OL LAND**

Mes chers collègues,

La commune de Chassieu souhaite présenter à votre réflexion et avant la délibération sur la révision du PLU, ses observations concernant le projet OL Land.

En préambule, notons qu'il est désolant que **les maires des communes concernées par ce projet n'aient absolument pas été concertés mais été mis devant le fait accompli !**

En effet, nombre de maires, de conseils municipaux des communes de l'Est lyonnais, nombre d'associations riveraines sont opposés à l'implantation du Grand stade de l'OL et de toutes les infrastructures commerciales qui l'accompagnent, sur le site du Montout, en raison des problèmes de nuisances, d'accessibilité et de desserte qu'il pose.

Le conseil municipal de Chassieu s'est prononcé par deux fois à l'unanimité contre ce projet.

Ce projet nous pose trois principales interrogations :

1) En quoi un projet privé relève-t-il de la notion d'intérêt général ? L'argent public doit-il financer les actionnaires d'une société cotée en bourse ?

2) Est-il compatible en matière d'accessibilité ?

3) Est-il compatible en matière de développement durable avec le Grenelle de l'Environnement et l'Agenda 21 du Grand Lyon ?

**En quoi un projet privé relève-t-il de la notion d'intérêt général ?
L'argent public doit-il financer les actionnaires d'une société cotée en bourse ?**

L'amendement 13 ter introduit subrepticement le 4 juin dans le cadre du projet de loi sur la Modernisation du tourisme stipule que « *les collectivités peuvent réaliser ou concourir à la réalisation des ouvrages et équipements nécessaires au fonctionnement des installations sportives figurant sur une liste fixée par le ministre chargé des sports* »...

Si tel était le cas, nous passerions ainsi de **la logique d'investissements publics** à la logique d'investissements privés concentrée sur les enceintes sportives et sur la seule **pratique du retour sur investissements**. En outre, il n'impose aucune condition à la réalisation de ces équipements, ni sur le plan du développement durable, ni sur le plan financier.

A ce jour, cette pratique est **contraire aux directives de l'Union européenne**.

Le stade privé de l'OL ne sera jamais un équipement d'intérêt général tout simplement parce qu'il a été conçu comme un vecteur de revenus financiers et commerciaux pour lesquels l'activité sportive reste marginale.

M. Aulas l'a indiqué nettement à plusieurs reprises : le stade portera le nom d'un sponsor et non celui de la ville ou d'un quartier, la programmation des manifestations sera du seul ressort de l'OL qui choisira les animations les plus rémunératrices. La gestion en sera confiée à un prestataire privé et **ni le Grand Lyon, ni le Conseil Général, ni l'Etat n'en aura le contrôle**.

Par conséquent, à partir de ce postulat et avant de délibérer sur un tel projet, vous conviendrez qu'il est impératif que **chaque élu se pose la question morale, la question de fond : en cette période de profonde crise économique et sociale, énergétique et climatique, pensons-nous vraiment que le financement d'un projet privé et purement commercial d'une entreprise cotée en bourse soit la réponse que nos concitoyens attendent de nous ?**

N'y aurait-il pas d'autres urgences cruciales d'intérêt général bien plus *accélératrices* et plus utiles au développement de notre agglomération : modernisation des équipements vieillissants, besoins dans les hôpitaux (santé financière des HCL), besoins de logements, de collèges, de voirie, de propreté, d'investissements sur les économies d'énergies et sur les énergies renouvelables ? Etc.

Ce projet est-il compatible en matière d'accessibilité ?

La Rocade Est, qui borde le site du Montout, sera appelée à devenir tout naturellement la desserte principale du Grand stade.

Or, cette voie, à l'origine Rocade des villages, devenue autoroute internationale, draine au quotidien 85 000 véhicules. Lors de salons qui se déroulent à Eurexpo / Chassieu, 3^e parc d'expositions et de salons en France, **la circulation est totalement bloquée** dans un rayon de 10 à 15 kilomètres. Le dernier salon du Sirha n'a malheureusement pas dérogé à la règle.

La fermeture des tunnels lyonnais aux poids lourds et l'ouverture du marché de Corbas sont autant de faits qui contribuent à l'aggravation de ces problèmes récurrents de circulation.

Compte tenu de la saturation des voiries de notre secteur et, plus particulièrement, de la saturation de la Rocade Est, il n'est donc pas envisageable de mettre en mouvement 20 000 véhicules de plus. Ce constat sonne comme une évidence.

Transports en commun

Les dessertes actuelles des transports en commun sont très nettement insuffisantes et les habitants de l'Est lyonnais sont encore très peu nombreux à les utiliser.

Chassieu est à 12 kilomètres du centre de Lyon et il faut plus d'une heure pour l'atteindre en bus et métro, la moitié moins en voiture. Depuis des années, nous demandons un transport **lourd en site propre qui irriguerait non seulement Eurexpo mais aussi la ZI Mi-Plaine** (22 000 emplois au total), 2^e zone industrielle de France, rejoint en cela par le président de la CCI de Lyon qui demande le prolongement du tram d'Eurexpo en direction de l'aéroport de Lyon Saint-Exupéry en passant par la zone industrielle.

A l'évidence, le Grand Lyon comme le Sytral n'ont pas les mêmes priorités.

Côté Décines, la liaison Léa s'avère largement insuffisante. Même avec des cadencements infernaux (3 500 spectateurs / heure), on peut espérer au mieux 10 000 passagers transportés par le tram, **les 50 000 autres seront donc bien acheminés par bus ou par voitures.**

Côté Chassieu, les navettes qui relieront Eurexpo au stade, par vieux bus à soufflets, seront débordées. Elles ne seront pas en capacité d'absorber le nombre de spectateurs qui descendront du tram à Eurexpo en peu de temps, comme annoncé, et encore plus dans l'incapacité d'évacuer le stade dans des délais raisonnables. En outre, elles engendreront des nuisances à la fois en termes de bruit, (car la voie qui sera construite pour acheminer les spectateurs frôlera les maisons au Nord et à l'Est de Chassieu), et d'environnement (bilan carbone ?).

Les parkings relais eux-mêmes ne contiendront pas le nombre de places de stationnement nécessaires.

Aussi, il sonne, à nouveau, comme une évidence que les habitants du Grand Lyon utiliseront davantage leurs véhicules personnels pour se rendre au stade et seront contraints d'opter pour un stationnement sauvage.

Par comparaison, le stade de France à Saint-Denis dispose d'une desserte adaptée avec notamment 2 lignes de RER et 1 ligne de métro à proximité immédiate.

Que dire du coût des infrastructures (routières, T.C, parkings) voisin de 300 millions d'€ à charge du Grand Lyon et du Conseil Général ?

En effet, concernant cette voie de desserte à la périphérie de Chassieu que le Grand Lyon et le Sytral ont prévu de construire afin de relier le tram et les parkings relais d'Eurexpo au stade, elle ne serait utilisée que pour les soirs de matchs, soit 25 à 30 jours par an. Nous vous laissons calculer le coût d'un tel **investissement public pour quelques soirs par an !**

Autre exemple d'annonce adaptée aux seuls besoins de desserte du Grand stade : **l'aménagement de l'échangeur n° 7 dont le coût serait de 30 millions d'euros à la charge du Conseil général.**

La municipalité de Chassieu, les industriels et travailleurs de la ZI Mi-Plaine demandent, depuis plusieurs années, **l'aménagement de l'échangeur n° 9** qui dessert la zone industrielle Mi-Plaine et Eurexpo : **refus de l'Etat, faute de budget.** Qu'en conclure ? Qu'il est plus urgent d'aménager des voies de circulation pour un projet privé utilisé ponctuellement que d'investir pour le développement économique et de l'emploi d'une région ? C'est une vue à très court terme.

La solution Gerland

Le projet du Montout est d'autant plus contestable que des architectes lyonnais ont démontré que l'on peut **porter à 62 000 places le stade de Gerland** sans dénaturer l'architecture de Tony Garnier.

Ce site est déjà pourvu de toutes les infrastructures nécessaires à la desserte des spectateurs et aux accès au stade, que ce soit en véhicules personnels, en métro...

Le site du Puisoz répondait lui aussi beaucoup mieux à ce projet, en termes d'accessibilité, car desservi par le métro et le tram.

Mais ces deux sites ne présentaient sans doute pas les mêmes intérêts financiers que le site du Montout qui lui, pourra accueillir hôtels, restaurants, boutiques... et spéculation foncière.

En effet, Chers Collègues, la modification du PLU que l'on vous propose d'adopter rendra constructibles des terrains agricoles. **Quel sera le prix de vente des terrains du Grand Lyon devenus constructibles ? Quel sera le prix de vente des terrains acquis par OL Groupe à ses partenaires ?**

Enfin, il nous semble utile de rappeler que la position de notre commune **n'est pas une position purement égoïste** comme nous avons pu parfois l'entendre.

En termes de solidarité vis-à-vis de l'agglomération lyonnaise, notre commune n'a pas à rougir, loin s'en faut.

Chassieu compte sur son territoire la plus grande zone industrielle de l'agglomération : la ZI Mi-Plaine qui génère au Grand Lyon une taxe professionnelle substantielle et au SYTRAL une taxe transport conséquente. Il est d'autant plus dommageable de ne pas y mettre les moyens au regard de ce qu'elle rapporte à notre communauté.

L'aéroport baptisé Lyon / Bron est situé principalement sur notre territoire de même qu'Eurexpo qui draine plus de 1 400 000 visiteurs / an et qui va procéder à son extension pour bénéficier d'une capacité d'accueil d'environ 100 000 personnes au même moment.

Si ces structures économiques sont porteuses d'emplois et de richesses, elles engendrent aussi leurs lots de nuisances et de pollution au même titre que les axes routiers qui nous entourent. Les Chasselands les subissent à longueur d'année.

En effet, nous sommes bordés à l'Est par la Rocade, à l'Ouest par le futur BUE, au Sud-ouest par l'aéroport de Lyon- Bron, au Sud par Eurexpo, la ZI Mi- Plaine, la nationale 6 et l'A43.

Ce projet est-il compatible en matière de développement durable avec le Grenelle de l'Environnement et l'Agenda 21 du Grand Lyon ?

Nous venons de voir que le problème d'accessibilité demeure le handicap majeur du site du Montout.

Il en résulte donc que, même dans sa 2^e version, **le projet reste incompatible** avec les orientations :

- de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'aire métropolitaine lyonnaise, qui recommande la conservation des trames vertes au sein de l'agglomération. Or, le V Vert Nord, où sera implanté le stade, est répertorié comme étant une de ces trames vertes (p.46 à 50 DTA),
- du Schéma Directeur de l'Agglomération Lyonnaise,
- du Plan des Déplacements Urbains (absence de liaisons fortes de transports lourds en site propre),
- du plan régional de la qualité de l'air (voir Coparly et les résultats très négatifs impactant notre zone),
- du projet de Plan de Protection de l'Atmosphère (quid du bilan carbone ?),
- du projet de plan et de développement durable du Schéma de COhérence Territoriale en cours d'élaboration,
- du plan climat,
- du Grenelle de l'Environnement,
- de l'Agenda 21 du Grand Lyon.

Enfin le projet ne tient pas compte de la recommandation du **SAGE de l'Est Lyonnais** qui demande la préservation du V Vert composé d'une plaine agricole allant de Décines à Chassieu.

D'ailleurs, dans une lettre du 8 avril 2008, la **Chambre d'agriculture** avait émis un **avis défavorable à ce projet**.

En outre, selon des experts en urbanisme, l'implantation de deux parkings éloignés du stade ne manquerait pas d'engendrer la coupure des espaces agricoles existants et encouragerait leur urbanisation en tâches d'huile.

In fine, le projet d'OL Land se traduirait par des impacts humains et environnementaux irréversibles sur le territoire communautaire !

Le 15 juin 2009, le Conseil communautaire, dans sa grande sagesse, a émis un avis négatif à la liaison A89 et A6. La délibération invoquait, justement, l'incompatibilité du projet avec les différentes orientations (DTA, PDU, PPA, SCOT...) et se référait également à l'avis négatif du commissaire enquêteur.

Bien que différents, les deux projets présentent les mêmes caractéristiques d'incompatibilité. C'est pourquoi aujourd'hui, 6 juillet 2009, dans un souci de cohérence et pour les mêmes considérations, sous peine de se déjuger, je vous demande, mes chers collègues, de prendre la même et sage décision que vous avez prise le 15 juin 2009 et d'émettre un avis défavorable à la révision du PLU de l'agglomération lyonnaise sur le territoire de Décines - Charpieu.